

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 268

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

Hôpitaux :

le gouvernement en échec

Dans ces colonnes, nous avons régulièrement informé nos lecteurs sur le mouvement revendicatif qui s'est développé dans les hôpitaux genevois depuis l'automne dernier. Mouvement unitaire (la plupart des syndicats se retrouvent au sein d'un comité d'action) qui a été largement soutenu par les travailleurs hospitaliers, qui a constamment associé la base à son action par un travail d'information considérable dans les hôpitaux et parmi la population, et par le tenue fréquente d'assemblées générales, seules habilitées à prendre des décisions. Une fois passé le débrayage de 3 heures en octobre et l'affrontement direct avec le Conseil d'Etat, une fois constituée la commission paritaire chargée de résoudre le conflit, les revendications du personnel hospitalier sont un peu tombées dans l'oubli. Certains ont même cru pouvoir discerner un fléchissement dans la volonté initiale d'aboutir. Or, le 4 avril, une assemblée générale réunissant près de 700 employés des hôpitaux, ainsi qu'une dizaine de policiers en civil..., a rejeté non seulement les propositions du Gouvernement genevois, mais aussi les contre-propositions de ses délégués, pour réaffirmer la revendication première: augmentation uniforme de 300 francs et semaine de 40 heures pour tous.

Que s'est-il donc passé depuis cet automne ? En décembre, le Conseil d'Etat désigne une commission paritaire en essayant de soumettre ses membres au secret de fonction, condition immédiatement refusée par les délégués du comité unitaire (VPOD et syndicat chrétien). La fin des travaux est fixée au 31 mars. Pourtant au début de février, ces mêmes délégués se voient obligés de constater, dans une lettre au Conseil d'Etat, que jusqu'à présent « aucun travail concret n'a encore été accompli » et que les informations nécessaires aux travaux de la commission paritaire ne sont toujours pas en leur possession.

Enfin, le 21 mars, le gouvernement propose une nouvelle classification des fonctions hospitalières, le versement de deux annuités au personnel soignant, paramédical et à certaines fonctions manuelles; une réduction de la durée du travail à 42 heures pour le personnel soignant et paramédical exclusivement.

La pilule est amère. Avant les élections cantonales, le gouvernement avait parlé de la semaine de 40 heures. Ces nouvelles propositions tendent systématiquement à diviser le personnel: annuités pour une partie des employés seulement, et qui défavorisent les petits salaires par rapport aux salaires plus élevés. La nouvelle classification ne représente une amélioration qu'en apparence: des travailleurs, notamment à l'Hôpital de Bel-Air, se retrouvent dans des catégories inférieures, avec des salaires plus bas qu'actuellement; d'autre part, les annuités ont été diminuées, ce qui signifie que, pour atteindre son salaire maximum, un employé devra attendre plus d'années que dans la situation présente. Enfin, la diminution du temps de travail ne touche pas tout le personnel.

Ces propositions ont donc été refusées en assemblée générale. Les travailleurs hospitaliers maintiennent leurs revendications de 300 francs et 40 heures pour tous. La tactique qui consiste à faire traîner les négociations pour aboutir finalement à

un compromis de dernière minute, n'a pas marché. La lutte continue.

Un point encore à relever: parmi les négociateurs représentant l'Etat-patron, le président du Département de la santé publique, un socialiste, et des hauts fonctionnaires socialistes et syndiqués VPOD (Joseph Villat, l'ancien secrétaire romand VPOD, actuellement secrétaire administratif de l'Hôpital Bel-Air est des leurs). L'ambiguïté est manifeste: un syndicat de la fonction publique qui regroupe en son sein des travailleurs en lutte et des représentants de l'employeur qui, eux, doivent défendre les positions d'une majorité bourgeoise ! Un élément supplémentaire qui montre les limites de la participation, sur le plan politique comme dans le domaine économique. Un problème qui d'ailleurs n'a pas été résolu non plus dans les pays socialistes, où la classe ouvrière est, dit-on, au pouvoir.

Aide hospitalière qualifiée (salaire mensuel)

	Situation actuelle	Projet	Différence
1 ^{re} année	1534,50	1693	+ 158
8 ^e année	1958	2025	+ 67
10 ^e année	2094	2120	+ 26
Maximum (après 11 ans)	2126	2403 (après 16 ans)	+ 277

Des carpes sous l'uniforme

Voilà qui va changer les recrues des productions pornographiques qui envahissent le marché cinématographique helvétique ! Le Département militaire fédéral annonce un montage audio-visuel de 25 minutes intitulé « Le silence est d'or ».

Un scénario basé sur un seul sujet, mais d'importance: « le devoir de maintien du secret en tant que moyen de défense contre l'activité des services secrets étrangers ».

Parmi les différentes séquences déjà tournées ou en voie de l'être: « L'espionnage est universel, on espionne à chaque instant et en tous lieux », « Il vaut mieux prévenir que guérir », « Le maintien du secret exige une discipline personnelle », « En classifiant, on protège », « Connaissance par qui, de quoi et quand ? », « Une protection sûre empêche la mainmise par des tiers », « Garder le secret signifie responsabilité personnelle ». Un film muet, on ose l'espérer. Par mesure de sécurité.